

**Communiqué**

**Traitement des matières organiques  
La Communauté métropolitaine de Québec demande de l'aide technique  
et financière au gouvernement**

(Québec, le 23 octobre 2008) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) demande à nouveau au gouvernement du Québec de créer un programme de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes. La CMQ plaide également en faveur d'une aide gouvernementale qui l'aiderait à retenir les meilleurs choix technologiques de traitement de ces matières. Enfin, elle demande que les municipalités de son territoire soient financièrement compensées lors de la mise en place de nouvelles mesures de collecte des matières organiques.

« Le fardeau fiscal de l'implantation des mesures de valorisation des matières organiques ne peut uniquement incomber aux municipalités puisque la capacité de payer de ces dernières est déjà amplement dépassée », de dire monsieur Jean-Claude Bouchard, président de la commission Environnement de la CMQ.

Entre 2002 et 2007, les coûts nets de gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la CMQ Rive-Nord ont augmenté de 15,7 %. La mise en place des mesures prévues au PGMR pour la valorisation des matières organiques (collecte et centre de compostage) pourrait faire passer cette augmentation à 40 % si les revenus provenant du gouvernement du Québec ne bougent pas.

La Communauté métropolitaine de Québec croit enfin que le gouvernement devrait l'accompagner dans ses choix technologiques. « Toutes les municipalités du Québec devront bientôt faire des choix relativement à la technologie de compostage à retenir pour leur territoire. Très engageants pour les années à venir, ces choix requièrent d'importantes connaissances techniques. Nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec, grâce à son expertise en la matière, pourrait aider le monde municipal à faire des choix éclairés parmi les nombreuses options qui lui sont offertes sur le marché », d'ajouter monsieur Raymond Dion, vice-président de la commission Environnement de la CMQ.

Rappelons que le dossier du compostage est considéré prioritaire par la CMQ. En effet, 44 % des matières résiduelles produites sur son territoire sont constituées de matières organiques, donc pouvant être compostées.

- 30 -

Sources : Jean-Claude Bouchard  
Président, commission Environnement  
418 951-8266

Raymond Dion  
V-P, commission Environnement  
418 641-6411 poste 1043